

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 mars 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHICI - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : M. Christophe BERTHIER (pouvoir Mme MARTIN) - M. Jean-Paul DURAND (pouvoir Mme BELHADEF) - M. Bassir AMIRI (pouvoir Mme KOENDERS) - M. Jean-Philippe MOREL (pouvoir M. LEMANCEAU) - M. Stéphane CHEVALIER (pouvoir Mme RENAUD) - M. Laurent BOURGUIGNAT (pouvoir M. DE VREGILLE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Groupes scolaires Voltaire, Petites Roches et Dampierre- Evolution des périmètres scolaires

M. Lehenoff, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse et des sports, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe scolaire Voltaire a vu ses effectifs augmenter au cours des dernières années, pour atteindre sa capacité maximale. Par ailleurs, des opérations d'urbanisme en cours et à venir dans ce quartier vont générer l'apport d'un nombre accru d'élèves que le seul groupe scolaire Voltaire ne sera pas en capacité d'absorber, alors même que les groupes scolaires voisins Petites Roches et Dampierre, disposent de capacités d'accueil qu'il convient d'optimiser.

Aussi est-il proposé de faire évoluer les périmètres de ces trois groupes scolaires en transférant les voies suivantes, relevant actuellement du groupe scolaire Voltaire :

a) vers le périmètre du groupe scolaire Dampierre :

- rue d'Auxonne (du 12 au 60 côté pair et du 15 au 83 côté impair),
- rue Jean-Baptiste Baudin (en entier côté pair et impair),
- rue Gaston Paris (en entier côté pair et impair),
- rue Alfred de Musset (en entier côté pair et impair),
- rue André Colomban (en entier côté pair et impair),
- boulevard Voltaire (du 18 au 20 côté pair).

b) vers le périmètre du groupe scolaire Petites Roches :

- rue de la Raffinerie (en entier côté pair et impair),
- rue des Argentières (du 2 au 8 côté pair et du 1 au 5 côté impair),
- rue Jules Arbaumont (du 2 au 24 côté pair et du 1 au 17 côté impair),
- boulevard de l'université (du 18 au 46 côté pair),
- rue Pierre Travaux (du 22 au 36 côté pair et du 25 au 35 côté impair),
- rue en Treppey (en entier côté pair et impair),
- impasse en Cariottes (en entier côté pair et impair).

Ces évolutions, qui ont vocation à être applicables à la rentrée de septembre 2021, permettront d'alléger les effectifs du groupe scolaire Voltaire et conforteront ceux des groupes scolaires Petites Roches et Dampierre.

Il est précisé que ces mesures entreront en vigueur pour toute nouvelle inscription et que les familles concernées pourront, si elles le souhaitent, maintenir la scolarité de leur enfant dans leur école actuelle jusqu'en grande section pour les enfants d'âge maternel et jusqu'en CM2 pour les enfants d'âge élémentaire.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider les modifications de périmètres scolaires proposées entre les groupes scolaires Voltaire, Petites Roches et Dampierre ;
- 2 - dire que ces modifications entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 10